



Comment faire mes ablutions ?

Explication illustrée de la manière
d'effectuer les ablutions et méditations
autour de ce noble et majestueux précepte



Comment faire mes ablutions ?

Explication illustrée de la manière
d'effectuer les ablutions et méditations
autour de ce noble et majestueux précepte



© Islamic Guidance & community Awareness Association
in Rabwah , 2024

Center , Osoul

Comment faire mes ablutions Explication illustree de la maniere
deffectuer les ablutions et meditations autour de ce noble et
majestueux precepte. / Center , Osoul - 1. .- Riyadh , 2024

48p ; 14.8 x 21 cm

L.D. no. 1445/24910

ISBN: 978-603-8438-51-0



- Le centre s'est chargé de préparer et de concevoir cette publication.
- Le centre autorise l'impression, la publication et la diffusion par n'importe quel moyen tout en s'attachant d'indiquer la source et de ne pas modifier le texte.
- En cas d'impression, les critères de qualité sur lesquels le Centre Ousoul se base doivent être respectés.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Au Nom d'Allah, le Très-Miséricordieux,
Celui qui fait Miséricorde



Introduction

La louange revient à Allah, le Seigneur des mondes, et qu'Allah couvre d'éloges notre Prophète Mouhammad, qu'Il le préserve ainsi que sa famille et l'ensemble de ses Compagnons. Ceci étant dit :

L'Islam est la religion de la purification : purification du corps, des vêtements et du lieu de la saleté ; et purification des âmes des péchés, des caractères vils et des mauvaises intentions.

Allah, Exalté soit-Il, a légiféré la purification pour le musulman dans de nombreuses situations. Parmi elles, la prière, qui est le pilier de l'Islam ainsi qu'un lien considérable entre le serviteur et son Seigneur.

De par son importance, Allah - Exalté soit-Il - lui a prescrit d'honorables préambules comme l'appel à la prière (Al-Adhân), le port de beaux habits. Parmi eux, on trouve aussi la purification ; qu'il s'agisse de l'ablution mineure, de l'ablution majeure (le lavage), ou de l'ablution sèche (At-Tayammoum).



Allah, Exalté soit-Il, dit : **{Ô vous qui croyez ! Lorsque vous vous levez afin d'accomplir la prière, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes ; passez les mains mouillées sur vos têtes et lavez vous les pieds jusqu'aux chevilles. Et si vous êtes en état d'impureté, alors purifiez-vous (par un bain); mais si vous êtes malades, ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure , passez-en sur vos visages et vos mains. Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait. Peut-être serez-vous reconnaissants [Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/6].**

Et le Prophète ﷺ a dit : " Allah n'accepte pas la prière de l'un d'entre vous lorsqu'il est impur jusqu'à ce qu'il se purifie. " Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim.

L'ablution a de nombreux mérites : C'est la moitié de la foi, par son intermédiaire Allah, Exalté soit-Il, efface les péchés et Il élève les degrés ; c'est un chemin vers le Paradis et une lumière pour le musulman au Jour de la Résurrection ; grâce à elle les nœuds de Satan sont dénoués. Enfin, ce sera un signe pour cette communauté au Jour de la Résurrection car ses membres viendront avec des marques écarlates, leurs visages, leurs mains et leurs pieds seront illuminés, du fait des traces des ablutions.

Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Lorsque le musulman - ou le croyant - fait ses ablutions et se lave le visage, chaque péché qu'il a commis en regardant avec ses yeux sort de son visage avec l'eau, ou avec la dernière goutte d'eau. Lorsqu'il se lave les mains, chaque péché qu'il a commis avec ses mains sort de celles-ci avec l'eau, ou avec la dernière goutte d'eau. Lorsqu'il se lave les pieds, chaque péché qu'il a commis en se déplaçant ici et là sort de ses pieds avec l'eau, ou avec la dernière goutte d'eau , jusqu'à ce qu'il ressorte [de ses ablutions] pur de tout péché. » Rapporté par Mouslim.

Et il relate aussi (qu'Allah l'agrée) avoir entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : "Certes, au Jour de la Résurrection, les gens de ma communauté viendront avec leurs visages et leurs membres illuminés par l'effet des ablutions." Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim.



Contenu



Sujet	Numéro de page
1 La purification en Islam	11
2 La purification requise pour la prière	13
3 Règles juridiques spécifiques à la femme	17
4 Les bonnes manières relatives à l'accomplissement des besoins	19
5 Comment faisons-nous les ablutions ?	23
6 Comment nous lavons-nous de l'impureté majeure [Al Janâbah] ?	34
7 Circonstances particulières dans la purification	35
8 Questions d'évaluation	40



La purification en Islam :

La purification en Islam a une valeur profonde ; elle ne se limite pas seulement au fait de se purifier physiquement avec de l'eau ; sa signification est plutôt de se purifier afin d'être propre de toute saleté et impureté, qu'elle soit physique ou morale et spirituelle.

En ce qui concerne la purification morale et spirituelle, c'est le fait de vider le cœur de l'association et du polythéisme, des fausses croyances et des superstitions; c'est aussi le vider des comportements blâmables tels que l'envie, la rancune, la mauvaise pensée à l'égard des musulmans, la rancœur, l'avarice, la trahison et autres.

Quant à la purification physique, c'est le fait de se purifier de l'impureté matérielle ou d'un corps empêchant la réalisation de certaines adorations telles que la prière. En Islam, ce corps est appelée "souillure"; elle disparaît par l'ablution, le lavage -s'il s'agit d'une impureté majeure- ou par l'ablution sèche.



A decorative rug with intricate floral and geometric patterns is visible in the upper left corner of the page, partially overlapping the text area.

La purification requise pour la prière :

La prière est une conversation confidentielle entre le serviteur et son Seigneur. Il faut donc, lorsque le musulman se tient devant son Seigneur qu'il y soit sous le plus bel aspect et le meilleur des états, notamment en termes de pureté, de propreté et de recueillement. C'est pourquoi, Allah, Exalté soit-Il, a rendu obligatoire au musulman, lorsqu'il veut effectuer la prière, qu'il purifie sa personne, ses vêtements ainsi que son lieu de prière de l'ensemble des impuretés et des souillures.



Les choses dont le fidèle doit se purifier :

Avant d'effectuer sa prière, le fidèle doit se laver des impuretés majeures et mineures ainsi que des souillures. En voici l'explication :

L'impureté est un état abstrait du corps qui empêche la prière. Elle est de deux catégories :


- 1 L'impureté mineure** : elle est provoquée par la sortie d'urine, de selles ou de gaz, de même que le sommeil. Cet état d'impureté disparaît avec l'ablution mineure.
- 2 L'impureté majeure** : en arabe, elle est appelée : "Al-Janâbah" et elle se produit à la suite d'un rapport sexuel ou de l'éjaculation de sperme. Cette impureté disparaît avec le lavage et le fait de verser de l'eau sur l'ensemble du corps.

Quant à la souillure, c'est la saleté physique, comme : l'urine, les gaz et le sang écoulé ; elle s'en va lorsqu'on la lave avec de l'eau jusqu'à ce qu'elle disparaisse.

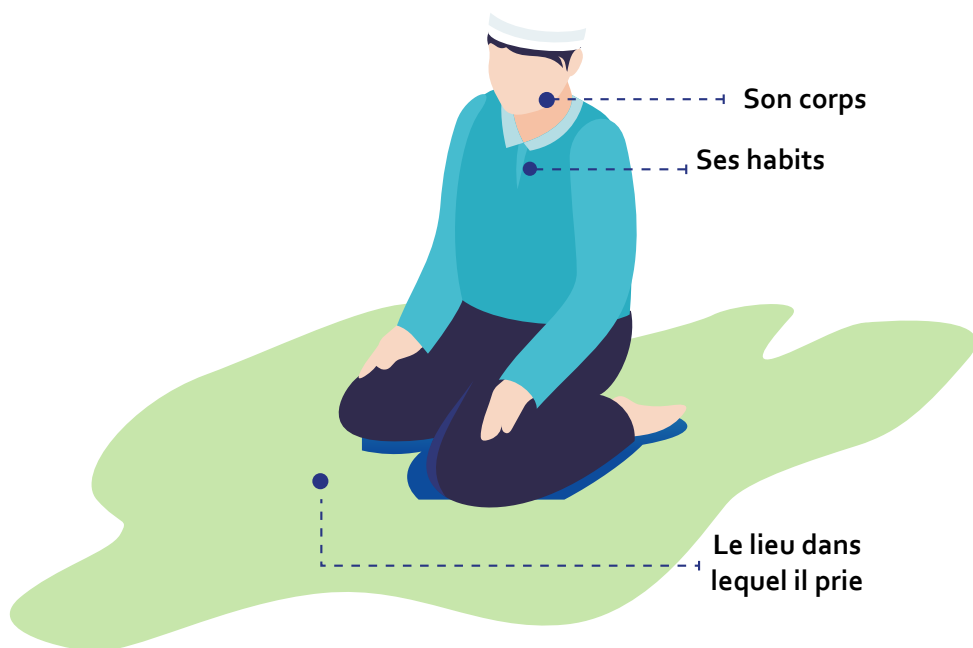
En bref, la sortie d'urine est appelée : "impureté", tandis que l'urine elle-même est appelée : "souillure".

Et il incombe au fidèle d'être pur de l'ensemble des impuretés et des souillures.

 **Si c'est une impureté mineure, il effectue l'ablution mineure.**

 **Si c'est une impureté majeure, il effectue l'ablution majeure qui est le lavage.**

De même, le fidèle doit purifier trois choses des souillures physiques:





Règles juridiques spécifiques à la femme :

La femme est semblable à l'homme en ce qui concerne les règles liées à la purification. Excepté le fait qu'Allah, Exalté soit-Il, l'a distinguée par les menstrues, la grossesse et l'accouchement. Ceci fait partie de la sagesse d'Allah, Exalté soit-Il, afin que l'espèce humaine continue à peupler la Terre. Et assurément, la Législation a pris compte sa constitution physique et psychologique. Ainsi, la Législation a exempté la femme de l'obligation de la prière dans les cas des menstrues et des lochies (le sang qui s'écoule de l'utérus après l'accouchement). Par conséquent, dans les deux cas, elle n'a pas à se purifier ou à prier. Elle ne doit se laver qu'à partir du moment où les menstrues ou les lochies s'achèvent.

Lorsqu'une femme tresse ses cheveux, elle n'a pas à les dénouer au moment de se laver - suite à un état d'impureté majeure, de menstrues ou de lochies - dès lors où l'eau atteint la tête et l'ensemble des cheveux.





Les bonnes manières relatives à l'accomplissement des besoins :

L'Islam a organisé l'intégralité de la vie du musulman afin qu'elle soit raffinée et différente de la vie des bêtes ; ceci, à un tel niveau que certains points ne pourraient même pas traverser l'esprit de celui qui ne connaît pas l'Islam ; comme, par exemple, lors de l'accomplissement des besoins, qui est une nécessité pour l'ensemble des êtres humains.

Parmi les bonnes manières, en Islam, dans l'accomplissement des besoins, il y a :

- 💧 Avancer le pied gauche en entrant dans le lieu où l'on effectue ses besoins (comme les toilettes, de nos jours) et dire l'invocation qui a été rapportée à ce sujet : **"Ô Allah ! Je me réfugie auprès de Toi contre les démons, mâles et femelles."**
- 💧 Et au moment de sortir, avancer le pied droit et dire l'invocation de la sortie du lieu où l'on effectue ses besoins : "J'implore Ton pardon !"
- 💧 Ne pas se diriger vers la Qiblah ou lui tourner le dos au moment d'accomplir ses besoins. Et c'est encore plus important lorsqu'on se trouve en plein air.
- 💧 Dissimuler sa nudité du regard des gens au moment d'accomplir ses besoins, que ce soit en intérieur ou en plein air.
- 💧 Ne pas accomplir ses besoins sur les chemins empruntés par les gens, dans les lieux où ils s'assoient ou dans quelque endroit qui leur causerait préjudice si l'on y accomplissait nos besoins.
- 💧 Ne pas accomplir ses besoins dans de l'eau stagnante.
- 💧 Ne pas accomplir ses besoins dans les tanières, les terriers des animaux et ce qui y ressemble.
- 💧 Veiller à ce que rien de l'urine ne soit projeté sur les vêtements ou le corps.

💧 Utiliser la main gauche pour se nettoyer (on parle ici de "al-istinjâ" : laver avec de l'eau les endroits desquels sortent l'urine et les selles) ; ou pour s'essuyer (on parle ici de "al-istijmâr" : essuyer avec des pierres plates, des mouchoirs ou du papier WC, les endroits desquels sortent l'urine et les selles).

Il est permis de se contenter du lavage avec l'eau, il est aussi permis de se contenter de l'essuyage avec du papier, tout comme il est permis de faire les deux. Et ceci fait partie de la souplesse de l'Islam.



💧 L'Islam conduit le musulman à prendre soin de la propreté de sa propre personne et, parmi ce qui en fait partie, le fait qu'il se lave les mains et les purifie à l'aide de l'eau et de ce dont il dispose de désinfectant après qu'il ait terminé d'effectuer ses be-sons.



Comment faisons-nous les ablutions ?

**Explication en image de comment faire
les ablutions.**

Il est important que le musulman sache, avant d'accomplir ses ablutions, ce qui suit :

- 💧 Il n'y a pas d'ablution sans intention, et pas d'intention sans sincérité, l'emplacement de l'intention est le cœur, pas la langue.
- 💧 Suivre l'ordre dans la purification des membres est requis, et le fait qu'elle soit accomplie sans interruption est aussi requis. Ainsi, on ne fait pas précéder un membre à la place d'un autre et on ne tarde pas à passer d'un membre à celui qui suit.



Regarde, en balayant le code barre, le matériel pédagogique complet dédié à comment faire les ablutions.



1

L'intention : Nous devons avoir l'intention (c'est-à-dire : la volonté intérieure de faire la chose, sans avoir besoin de la prononcer oralement) de faire les ablutions destinées à ôter l'impureté et ce qui s'y apparente ; ainsi donc, des ablutions sans intention ne sont pas valides ; comme le lavage de celui qui se lave les membres sans pour autant viser l'adoration. Aussi, nous devons faire cela sincèrement pour Allah, Exalté soit-Il.



2

La prononciation [du Nom d'Allah] : Il est légiféré de prononcer [le Nom d'Allah] au début des ablutions, de sorte que nous commençons nos ablutions en disant : "Au Nom d'Allah !" * Ensuite, si possible, nous utilisons le "siwâk" [c'est-à-dire : le bâton d'Arak] afin de nous nettoyer la bouche.



3

Le lavage des mains : On se lave les deux mains jusqu'aux poignets, trois fois, en commençant des extrémités des doigts jusqu'à l'articulation de la paume.

4

Le gargarisme, l'aspiration et l'expulsion de l'eau par le nez.

A- Le gargarisme (al-maḍmaḍah) : c'est le fait de prendre de l'eau dans la bouche, de se gargariser avec puis, de la recracher.

B- L'aspiration (al-istinchâq) : c'est le fait de prendre de l'eau dans sa main droite et de l'aspirer par le nez.





C- L'expulsion (al-istinthâr) : c'est le fait d'expulser l'eau du nez en l'expirant et à l'aide de la main gauche.

D- Fait partie de la Tradition prophétique, le fait d'accentuer le gargarisme et l'aspiration dès lors où nous ne jeûnons pas.

E- Il y a deux manières d'effectuer le gargarisme et l'aspiration :

- **Ensemble :** on prend de l'eau dans le creux de la main, on se gargarise avec la moitié puis on aspire l'autre moitié par le nez [et on l'expulse ensuite] ; on fait cela trois fois, en trois prises d'eau.
- **Séparément :** on fait d'abord le gargarisme, en prenant de l'eau dans le creux de la main, puis l'aspiration avec une autre prise [et on l'expulse ensuite] ; on fait cela trois fois.



5

Le lavage du visage : délimité, en longueur, de la limite des racines habituelles des cheveux jusqu'au bout du menton ; et en largeur, ce qui se trouve entre les deux oreilles.



Avec l'obligation de laver chaque poil du visage ; comme les poils de la barbe fine, de la moustache, des sourcils, des cils et des poils se trouvant sous la lèvre inférieure.

6

Le lavage des bras : on commence par laver la main droite depuis les extrémités des doigts, puis on fait passer les doigts de la main gauche entre ceux de la main droite [en s'assurant que l'eau passe bien partout, jusqu'au poignet], on fait ensuite parvenir l'eau jusqu'au coude ; on fait de même pour la main gauche [en s'aidant de la main droite].



7

L'essuyage de la tête : on mouille à nouveau les deux mains avec de l'eau, on s'essuie la tête avec, en partant du front et en essuyant jusqu'à la nuque ; ensuite, on ramène les mains à l'endroit d'où l'on a commencé. Il n'y a aucune différence à ce sujet entre la personne chauve et la personne chevelue.



8

L'essuyage des oreilles: On essuie les deux oreilles avec ce qui reste [sur nos doigts] de l'eau avec laquelle on s'est essuyé la tête. La description de l'essuyage des oreilles est la suivante : On introduit simultanément les index dans les replis intérieurs des oreilles et on les essuie ; dans le même temps, avec les pouces, on essuie les replis extérieurs. Ainsi donc, on a aussi bien essuyé les oreilles extérieurement qu'intérieurement.

L'essuyage de la tête et des oreilles ne se fait qu'une seule fois.





9

Le lavage des pieds : On commence par le pied droit, on le lave depuis l'extrémité des orteils jusqu'aux chevilles (qui sont les deux os apparents, situés de chaque côté du pied, au point où il rencontre le tibia), on passe [les doigts] entre les orteils du pied tout en faisant attention de bien laver le talon (qui est l'arrière du pied) ainsi que la plante du pied ; ensuite, on fait de même pour le gauche.



L'évocation et l'invocation : après avoir terminé les ablutions, il est conseillé que le musulman dise :

"J'atteste qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah, Seul et sans associé ; et j'atteste que Mouḥammad est Son serviteur et Son Messager !"

Et il peut ajouter : **"Ô Allah ! Fais que je sois de ceux qui se repentent abondamment, et fais que je sois de ceux qui se purifient !"**

Ou :

"Gloire et pureté à Toi, ô Allah, et par Ta louange ! J'atteste qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] que Toi, j'implore Ton pardon et je me repens à Toi !"

Avertissements :

- 1 **On essuie la tête avec les deux oreilles une seule fois seulement** ; quant aux reste des actes des ablutions, on les répète trois fois et c'est la manière la plus parfaite de les accomplir ; on peut aussi les répéter deux fois ; ou une seule fois qui, elle, est obligatoire.
- 2 **L'ordre [dans le lavage] des membres durant les ablutions est requis** ; de ce fait, nous ne faisons pas devancer un membre à la place d'un autre.
- 3 **La continuité [dans le lavage] entre les membres [durant les ablutions] est aussi requis** ; ainsi, nous ne retardons le passage [du lavage] d'un membre au membre suivant.

Comment nous lavons-nous de l'impureté majeure [Al Janâbah] ?

Le lavage de l'impureté majeure se fait de deux manières : l'une qui se limite à l'obligation et l'autre qui vise la complétude. En ce qui concerne l'obligation, elle se fait comme suit :

- 1 Avoir, dans son cœur, l'intention de se laver afin d'ôter l'impureté majeure.
- 2 On mouille l'intégralité du corps tout en effectuant le gargarisme, l'aspiration et l'expulsion de l'eau par le nez.

En ce qui concerne celle de complétude, on y réunit ce qui est obligatoire et ce qui est recommandé pour le lavage et elle se fait comme suit :

- 1 On se lave les mains.
- 2 On se verse de l'eau sur le sexe et on le lave de la main gauche.
- 3 On fait les ablutions complètes et il est possible de retarder le lavage des deux pieds jusqu'à la fin du lavage.
- 4 On se lave la tête, trois fois.
- 5 Lorsqu'une femme a noué ses cheveux en forme de tresses, elle n'a pas à les dénouer lorsqu'elle se lave suite à un état d'impureté majeure, de menstrues, ou de lochies dès lors où l'eau atteint la tête et l'ensemble des cheveux.
- 6 On lave complètement le côté droit du corps.
- 7 On lave ensuite complètement le côté gauche du corps.

Circonstances particulières dans la purification :

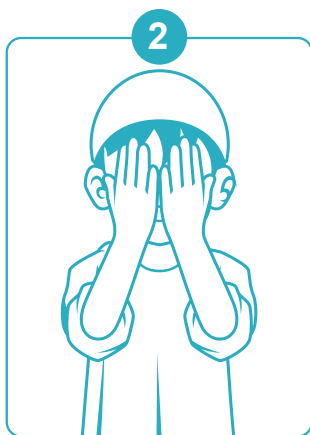
L'ablution sèche (At-Tayammoum) :

Parmi les formes de facilitation en Islam, il y a le fait d'accorder des substituts à l'eau si le musulman n'est pas en mesure d'en obtenir pour faire ses ablutions ou se laver avec de manière facile. Par exemple, s'il est en voyage, qu'il n'a pas d'eau avec lui, excepté ce qui est nécessaire à sa consommation, et qu'il ne peut pas en acheter parce que personne n'en vend, ou parce qu'elle est vendue à un prix élevé, ou qu'il n'est pas en mesure d'utiliser de l'eau en raison d'une maladie et qu'il n'a personne pour l'aider à faire ses ablutions, ou encore en cas de froid intense susceptible de lui causer préjudice, ou autre que cela ; dans de tels cas, l'ablution sèche est prescrite : et il s'agit de l'utilisation de terre pour se purifier.

Comme effectuons-nous l'ablution sèche (At-Tayammoum) ?

Avoir, dans son cœur, l'intention d'effectuer l'ablution sèche ; ensuite, frapper d'une seule frappe la terre avec nos deux mains ; ensuite, on s'essuie entièrement le visage et les mains avec.

Qu'il s'agisse de l'impureté mineure ou majeure, l'ablution sèche reste la même ; et après avoir fait l'ablution sèche, on peut accomplir l'ensemble des adorations qu'on ne peut accomplir qu'à condition d'être en état de pureté. Si on trouve de l'eau ou que l'on peut l'utiliser, l'ablution sèche devient alors invalide et on doit [à nouveau] utiliser de l'eau pour la purification.





L'essuyage des chaussons et des chaussettes :

Si un musulman porte des chaussons ou des chaussettes, il n'est pas obligé de les enlever au moment de faire ses ablutions. Il lui suffit, lorsqu'il arrive au lavage des pieds, d'essuyer le dessus des chaussons ou des chaussettes avec sa main humide. La seule condition préalable à cela est qu'il les ait enfilés alors qu'il était en état de purification, c'est-à-dire : après l'ablution lors de laquelle il s'est lavé les pieds ; s'il n'en est pas ainsi, il doit alors les enlever.

Il est permis au résident de continuer à s'essuyer ainsi pendant un jour et une nuit ; quant au voyageur, l'essuyage lui est permis pendant trois jours et trois nuits.



Le résident :

Il continue d'accomplir l'essuyage pendant un jour et une nuit.



Le voyageur :

Il continue d'accomplir l'essuyage pendant trois jours et trois nuits.



L'essuyage sur le plâtre :

Le plâtre ou l'attelle est le bandage avec lequel le membre cassé ou blessé est attaché ; si ce bandage se trouve sur l'un des membres de l'ablution, il est alors prescrit d'essuyer ce bandage avec sa main humide pendant l'ablution, jusqu'à ce que le besoin du bandage disparaisse. Et il n'est pas requis de l'avoir porté après la purification.

Si une partie du membre n'est pas recouverte et que son lavage ne porte pas préjudice, on doit alors laver cette partie et essuyer le reste du membre qui est plâtré.

Conclusion :

Allah, Exalté soit-Il, a dit, à la fin du verset où se trouve l'ordre d'effectuer l'ablution, le lavage et l'ablution sèche :

{Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait. Peut-être serez-vous reconnaissants.} [Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/6].

Ce qui signifie : Allah, Exalté soit-Il, ne veut pas [de gêne] dans ce qu'Il vous a imposé, au niveau de l'ablution, lorsque vous vous levez pour effectuer la prière ; ou aussi au niveau du lavage après l'impureté majeure ; ou encore si cela concerne l'ordre de l'ablution sèche lorsque les causes qui la justifient sont présentes.

Allah, Gloire et Pureté à Lui, ne veut pas : {vous imposer quelque gêne}, c'est-à-dire : de l'étroitesse, de la pénibilité et de la difficulté. Plutôt, par cela, Il veut vous purifier, c'est-à-dire : Il veut purifier vos personnes des impuretés physiques, morales et spirituelles, et faire disparaître ce qui leur a été attaché de péchés et de saletés ; {et parfaire sur vous Son bienfait }, c'est-à-dire : par cela, Il veut aussi parfaire Son bienfait sur vous, ô croyants, de ce qu'Il vous a prescrit comme décrets faciles, d'éminentes bienséances et de sublimes devoirs ; afin que vous Le remerciez pour Ses bienfaits, Sa bienfaisance et Sa législation ; et parce que lorsque vous Le remerciez, Il vous ajoute de Sa grâce et de Ses bienfaits.

Voilà, et Allah sait mieux. Qu'Allah couvre d'éloges, préserve et bénisse Son serviteur et Prophète Prophète Mouḥammad.





Questions d'évaluation :

1 Écris : (Vrai) ou (Faux) :

- La purification en Islam se limite au vêtement, au corps et au lieu
- L'ablution purifie les péchés que le serviteur a commis avec ses yeux, ses mains et ses pieds
- La femme menstruée est dispensée du jeûne mais n'est pas dispensée de la prière
- Faire bouger l'eau dans la bouche et la recracher ensuite est appelé le gargarisme (al-istinchâq)
- Il n'est pas permis de faire ensemble le gargarisme (al-maḍmaḍah) et l'aspiration (al-istinchâq) à l'aide d'une seule poignée d'eau
- Il n'est pas nécessaire, lorsqu'on se lave le visage, de se laver le front
- Parmi les erreurs propagées : que la personne qui fait ses ablutions oublie de se laver les talons
- La forme obligatoire du lavage de l'impureté majeure est de recouvrir l'ensemble du corps avec de l'eau en se contentant d'y ajouter le gargarisme et l'aspiration
- L'ablution sèche pour l'impureté mineure est différente de l'ablution sèche pour l'impureté majeure
- Parmi les conditions de validité pour l'essuyage sur les chaussons, il y a le fait de les avoir mis en état de purification
- Il est permis d'essuyer sur le plâtre jusqu'à ce que disparaisse le besoin de le faire

2 Mentionne la preuve de l'obligation de l'ablution pour la prière :

.....
.....

3 Si le musulman prie par oubli sans ablution, sa prière est :

Correcte Nulle

4 Écris : (Vrai) ou (Faux) :

1. Parmi les cas où la purification est obligatoire, il y a :

Le jeûne La prière Le rappel d'Allah, Exalté soit-Il

2. L'essuyage de l'emplacement d'où sort l'urine et les gaz avec des pierres [plates] ou des mouchoirs est appelé :

L'expulsion d'eau (Al-istinthâr) Le nettoyage à l'eau (Al-istinjâ')

L'essuyage (Al-istijmâr)



Questions d'évaluation :

5 Mentionne trois mérites des ablutions :

.....
.....
.....

6 Complète :

1. Il incombe au fidèle de se purifier avant sa prière de
..... et
2. Parmi les règles de bienséance lors de l'accomplissement des besoins :
.....
.....
3. Nous commençons notre ablution par dire :..... ,
ensuite nous utilisons :..... pour nous laver la
bouche si c'est possible.
4. La durée de l'essuyage des chaussons pour le résident est
de:..... et pour le voyageur, elle est de :

7 L'Islam est venu avec une purification physique et une purification morale et spirituelle ; mentionne un exemple pour chacune des deux .

.....
.....

8 Qu'est-ce que la souillure ?

.....

.....

9 Quelle est la différence entre "al-istinchâq" et "Al-istinthâr" ?

.....

.....

10 As-tu mémorisé l'invocation à dire après avoir fait les ablutions ? Mentionne-la:

.....

.....

11 Mentionne la description du lavage recommandé et qui vise la complétude :

.....

.....

12 Le fidèle ne trouve pas d'eau pour effectuer ses ablutions et l'heure d'accomplir la prière vient d'arriver, que doit-il faire ?

.....

.....

L'ablution est un rituel vénéral

Aucun musulman n'ignore que l'ablution est l'un des sublimes préceptes de l'Islam ainsi qu'un moyen de se purifier des fautes et des péchés. Au Jour de la Résurrection, les musulmans seront rassemblés avec leurs visages et leurs membres illuminés par l'effet des ablutions. Par ailleurs, la prière du croyant en capacité de les accomplir n'est pas valide sans les ablutions. Pour cela, l'ablution fait partie de ce qu'il y a de plus important pour le croyant de se soucier, qu'il s'agisse de son apprentissage et de son enseignement.

Dans ce livret, nous avons tenu à présenter le sujet de la purification, des ablutions ainsi que la manière de les effectuer. Vous pouvez aussi visionner comment faire les ablutions via la vidéo accompagnant ce livret.







Dialogue à propos de l'islam
en plusieurs langues



Pour télécharger le livre, ainsi que
d'autres livres, en plusieurs langues



Pour plus d'informations à
propos de l'islam

Aucun musulman n'ignore que l'ablution est l'un des sublimes préceptes de l'islam ainsi qu'un moyen de se purifier des fautes et des péchés. Au Jour de la Résurrection, les musulmans seront rassemblés avec leurs visages et leurs membres illuminés par l'effet des ablutions. Par ailleurs, la prière du croyant en capacité de les accomplir n'est pas valide sans les ablutions. Pour cela, l'ablution fait partie de ce qu'il y a de plus important pour le croyant de se soucier, qu'il s'agisse de son apprentissage et de son enseignement.

Dans ce livret, nous avons tenu à présenter le sujet de la purification, des ablutions ainsi que la manière de les effectuer. Vous pouvez aussi visionner comment faire les ablutions via la vidéo accompagnant ce livret.



osoulcenter



www.osoulcenter.com

Pour télécharger ce livre, et d'autres,
via la boutique



OSOUL
STORE

osoulstore.com

